



## INSTRUCTIONS DE COURSE

# Championnat de France 2023 de la Classe 1 Mètre 18 au 21 mai 2023 Plan d'eau de la Base Nautique de La Ganguise CV Castelnaudary Grade 3

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe E,
- les *prescriptions* nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées dans l'avis de course, qui seront diffusées selon IC3,
- les *règlements* fédéraux,
- le système de course HMS 2022,
- le SyRNIn
- les règles expérimentales VRC Umpiring 2021,
- RCV E.3.9 : Concurrents handicapés Le comité de course peut faire ou autoriser des arrangements raisonnables pour aider les concurrents handicapés à participer d'une façon aussi équitable que possible. Un bateau ou le concurrent le contrôlant qui bénéficie d'une telle aide, y compris de la part d'un accompagnateur, n'enfreint pas la règle 41. Même si la règle prévoit que c'est au comité de course d'agir, il est important de transmettre les informations au comité de course avant l'épreuve afin d'anticiper avec l'Autorité Organisatrice (OA) les adaptations nécessaires et possibles
- La RCV 61.1a sera adaptée en fonction du handicap du concurrent  
La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français.

1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à tous . A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice.  
Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Les modifications aux IC pourront être communiquées oralement aux concurrents avant le signal d'avertissement de la course ou flotte concernée. Ces modifications seront confirmées par écrit selon le besoin et mises à disposition selon IC3.

Tout changement dans le programme des courses sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à proximité de la zone de course. Ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://www.ganguise.com>

3.2 Le PC course est situé au premier étage du bâtiment principal du club de voile. Téléphone : 0468603568.  
Mail : [cvganguise@gmail.com](mailto:cvganguise@gmail.com).

### 4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à proximité de la zone de contrôle
- 5.2 La flamme « Aperçu » avec deux signaux sonores signifie : « La « flotte » est retardée ». Le signal d'avertissement sera fait au si tôt que possible après l'amené de l'aperçu (1 signal sonore).
- 5.3 L'envoi du pavillon L à terre signifie : un avis aux concurrents a été publié selon les modalités prévues en IC3. Ceci modifie la règle E3.8(b).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :  
Un briefing sera fait tous les jours 15 minutes avant le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement

Date	Classe	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
18 mai	1 Mètre	13h00	Flottes à suivre
19 mai	1 Mètre	9h30	Flottes à suivre
20 mai	1 Mètre	9h30	Flotte à suivre
21 mai	1 Mètre	9h30	Flotte à suivre

- 6.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait pour :
- une nouvelle course ne sera faite après 13h30
  - une nouvelle flotte ne sera faite après 14h30

## 7. ANNONCE DES FLOTTES

Chaque début de procédure de départ sera annoncé comme suit : « Nième course, flotte (x) au départ ».

## 8. ZONES DE CONTRÔLE ET DE MISE À L'EAU

- 8.1 La zone de contrôle sera affichée au tableau de parcours **et annoncée au briefing.**
- 8.2 La zone de mise à l'eau et de sortie de l'eau sera affichée et annoncée au briefing.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours seront de type VRC 3 ou 4 et seront mis à disposition selon IC3 Ils pourront être modifiés en fonction des conditions de navigation.
- 9.2 Le parcours à effectuer sera affiché sur le tableau Parcours, situé à proximité de la zone de contrôle.

## 10. MARQUES

Toutes les marques seront définies au Briefing

## 11. LE DEPART

- 11.1 [NP] [DP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de course pendant toute la durée de la flotte qui ne les concerne pas.
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 3 minutes après que le premier bateau a fini sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 12. SYSTEME DE PENALITE

Les règles expérimentales VRC Umpiring 2021 s'appliquent. Le texte sera affiché au tableau officiel d'information.

## 13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 13.1 Les temps limites seront les suivants :

Temps cible	<b>15 Minutes</b>
Temps limite pour finir (TLF) pour le 1 <sup>er</sup>	Si plusieurs flottes, Course 1 : pas de temps limite,
Temps limite pour finir (TLF) pour les autres bateaux	<b>5 minutes</b> ou le temps nécessaire pour que 6 bateaux (ou 4 bateaux avec le système de course 'B' du HMS) au plus restent en course, selon ce qui est le plus tardif, si plusieurs flottes. Les bateaux concernés seront classés DNF. Cela modifie les RCV 35, A4 et A5.

- 13.2 [NP] Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

**14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

- 14.1 le SYRNIN (SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions) s'applique. Le texte sera mis à disposition selon IC3.
- 14.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 10 minutes après que le dernier bateau a fini la flotte considérée. L'heure sera communiquée selon IC3.
- 14.3 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le Club house OU auprès du comité de course.
- 14.4 Des avis seront affichés au plus tard 10 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé près de la zone de contrôle. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 14.5 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille
  - (b) pas plus de 10 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus de 10 minutes après l'affichage de la décision

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

**15. CLASSEMENT**

- 15.1 Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur
- 15.2 4 courses doivent être validées pour valider la compétition.

**16. REGLES DE SECURITE**

- 16.1 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 16.2 *[DP] [NP]* La RCV 1.2 est remplacée par « quand il est embarqué sur un bateau d'assistance, chaque concurrent doit être responsable du port d'une flottabilité personnelle adaptée aux conditions ».

**17. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT**

*[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites par écrit.

**18. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Le comité technique ou le comité de course pourra faire contrôler un bateau à tout moment de l'épreuve par simple annonce verbale « N° (x) à la jauge ». Le concurrent devra aussitôt se rendre dans la zone de jauge.

**19. BATEAUX OFFICIELS**

Le bateau officiel de récupération sera identifié et annoncé lors du briefing.

**20. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritiques doivent être placés dans les poubelles prévues à cet effet.

**21. PRIX**

Des prix seront distribués tels qu'annoncés dans l'Avis de course.

**22. DÉCISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

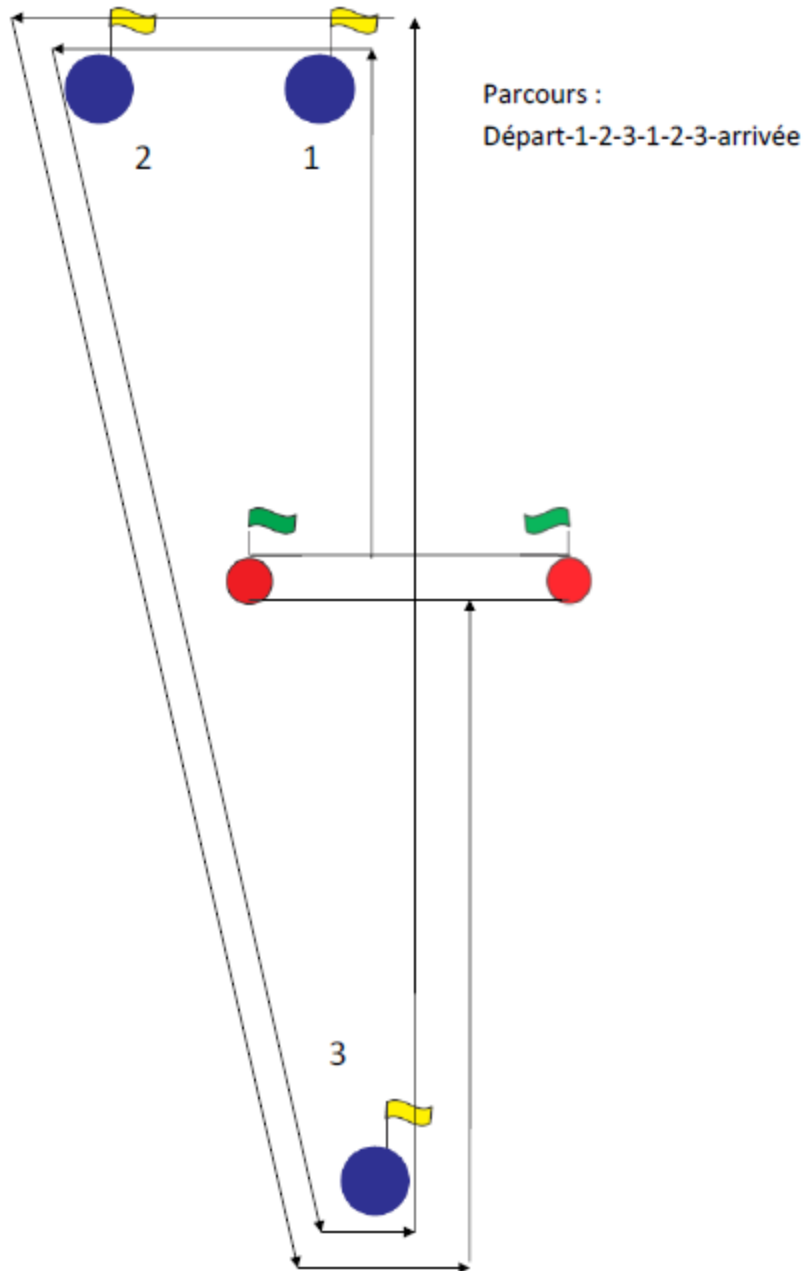
Arbitres désignés :

Président du comité de course : **Eric Kopka**  
 Président du comité technique : **Raymond Cronimus**  
 Président du jury : **Patrick Vilain**  
 Juge : **Monique Bécognée**

## ANNEXE PARCOURS

**Parcours type 3 VRC**

Parcours 3 : Banane avec bouée de dégagement :



Parcours    type 4 VRC

Parcours 4 : Banane avec bouée de dégagement et porte sous le vent :

